

30 octobre 2012

QUESTIONNAIRE AUX DELEGATIONS DU CDPC

- Quels phénomènes ou pratiques frauduleux/frauduleuses éventuellement observé(e)s dans les secteurs à but non lucratif (tels que le sport, l'aide humanitaire, la politique, les syndicats, etc.) ne sont pas couvert(e)s par les dispositions juridiques existantes sur la corruption dans votre pays?
- A-t-on pour projet ou pour intention, dans votre pays, de prendre des mesures pour réagir à ces pratiques/phénomènes et remédier à d'éventuels vides juridiques en la matière ?
- Avez-vous connaissance de la conduite d'éventuelles études sur ces pratiques/phénomènes dans votre pays ?
- Selon vous, quelles sont les difficultés juridiques (ressenties) pour ériger ces pratiques/phénomènes en infraction pénale?